

180^e jour après le mariage, et le 300^e après la dissolution de cet acte ou après la possibilité de cohabitation entre les époux. » (Raige-Delorme, *Dictionn. de médecine*, en 30 vol., XIV-431.)

Enfin, Mérimann (*Transactions méd. chir.*, t. 13) a trouvé que, sur 114 naissances à terme, il y en avait 22 avant le 270^e jour (c'est-à-dire 9 1/2 mois lunaires); 41 entre le 270^e et le 281^e jour (c'est-à-dire 9 1/2 à 10 mois lunaires); 46 entre le 281^e et le 300^e jour (c'est-à-dire 10 à 10 3/4 mois lunaires), enfin 5 entre le 300^e et le 305^e jour (près de 11 mois lunaires).

Aussi les poètes latins modernes ont-ils à l'envi suivi les traces de Virgile. Je commence par Petit-Radel, dont le dire, en sa qualité de médecin, doit avoir quelque poids dans la question :

Mensibus hinc denis, minime subolente parente,
Deliquit; foetu nunc gemit esse gravem.

Petit-Radel (*De amorib. Pancharitis et Zoroæ*, Paris, 1801. — *Eleg. Sybilla.*)

Jean Daurat (*J. Aurati Lemovicis poematia*, Paris, 1586, in-8), et A. Cowley (*Abr. Cowleü plantarum, lib. V*; Bas. 1793), font de ces dix mois une loi générale pour le développement de l'être :

A primo ad decimum si crescunt omnia summum,
Maximus et decimo foetus fructusque sit orbe, etc.

Jean Daurat, *Eglog. V, in nuptias Caroli IX.*

Componit teneri sanguis primordia foetus

Et dat per menses blanda alimenta decem.

Abraham Cowley (*Poema de Plantis. — Éloge de la Rose.*)

Ad. Siber (*Orationes, epist. et carmina*, Vitteimb. 1614) et Couture, recteur de l'Université en 1697, affirment chacun de leur côté les dix mois de la grossesse :

Sic, ô Janule, perge demereri